

Stage d'expertise comptable : Réforme et Contrôle

Le nouveau décret relatif au diplôme d'expertise comptable paru au Journal officiel du 1^{er} janvier 2010 va modifier, de manière importante, le déroulement du stage d'expertise comptable et impacter son contrôle. C'est donc un challenge pour nous de proposer un accompagnement du stage renouvelé et de recruter de nouvelles compétences pour faire face à ces exigences.

RÉFORME DU DIPLÔME ET DU STAGE

Dans l'attente des décrets d'application, le règlement du stage d'expertise comptable est en cours de réécriture pour intégrer les évolutions des textes l'encadrant.

Au titre des nouveautés, on peut souligner les passerelles jetées entre le commissariat aux comptes et l'expertise comptable. Les titulaires du certificat d'aptitude pourront accéder directement aux épreuves du diplôme d'expertise comptable.

L'ouverture et la souplesse caractérisent les nouveaux aspects du stage.

► Les personnes qui auront accompli tout ou partie du stage de commissaire aux comptes pourront faire valider cette période, au titre du stage d'expertise comptable, jusqu'à concurrence de deux années et sous réserve d'obtenir le DSCG.

► Les trois années de stage pourront être accomplies dans un pays de l'Union européenne auprès d'un professionnel exerçant de manière permanente une profession comparable à celle d'expert-comptable.

► Le secteur associatif (associations de gestion et de comptabilité) est intégré dans le dispositif du stage.

► La liste des pays francophones au sein desquels les candidats ressortissants de ces pays peuvent accomplir la totalité de leur stage a été élargie (arrêté à paraître).

► La durée de validité de l'attestation de fin de stage sera limitée à six années (avec une prolongation de deux années à titre exceptionnel) pour l'obtention du diplôme d'expertise comptable.

CONTRÔLEURS DE STAGE

Pour suivre cette évolution et apporter aux experts-comptables stagiaires un accompagnement toujours plus en phase avec son actualité, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France s'appuie sur ses contrôleurs de stage : des consœurs et des confrères assurent cette fonction aujourd'hui et nous les remercions sincèrement pour leur implication et leur dévouement.

Mais il faut susciter des vocations auprès d'autres experts-comptables, c'est aujourd'hui un nouvel enjeu pour notre avenir collectif.

Si le contrôle de stage s'accompagne d'un contexte réglementaire, il doit s'inscrire avant tout dans une envie d'échanger et une volonté de s'investir dans l'avenir de l'expertise comptable.

Les « *experts-comptables stagiaires* » sont en effet dans une véritable attente vis-à-vis de leur contrôleur quant à leur futur cadre d'exercice, les missions, les opportunités,... A cet aspect professionnel, il faut adjoindre un véritable rôle de « *coach* » pour inciter ces jeunes à réaliser leur stage dans les temps, à respecter les échéances qui s'imposent à eux, pour les motiver à poursuivre leur formation, pour les aider à faire face à des phases de doute...

Car le contrôleur de stage, s'il a vocation à jouer le rôle de « *passeur de témoin* », est aussi présent auprès de ses « *experts-comptables stagiaires* » au titre de référent, de conseil. Pour devenir contrôleur, il vous suffit d'être inscrit au Tableau depuis trois ans (pour les membres du CJEC, une dérogation existe), habilité en qualité de maître de stage par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et à jour de vos cotisations.

L'ouverture et la souplesse caractérisent les nouveaux aspects du stage.

S'agissant d'accompagnement et d'exemplarité, vous ne devez faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale et vous vous engagez à respecter les textes, règlements et procédures régissant le stage.

Sous ces conditions et quelques autres contraintes minimales, vous vous verrez affecter un groupe de 20 experts-comptables stagiaires pour lequel vous bénéficierez d'une rémunération de 720 € HT la journée d'animation, d'une rémunération forfaitaire annuelle de 720 € HT pour le suivi des dossiers et d'une réduction pour vos formations Asforef.

En contrepartie, vous suivrez votre groupe pendant trois ans, tant au niveau des formations présentielles qu'en e-learning, vous corrigerez et évalueriez leurs rapports de stage et vous les conduirez vers le DEC, étape finale de leur formation.

Le rôle essentiel du contrôleur de stage est de former de nouveaux experts-comptables, une mission primordiale pour l'avenir de notre profession.

Catherine Hanser,

Vice Présidente
de l'Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France
en charge du Stage



Contact service du Stage : calvarez@oec-paris.fr